

## Révision des standards de pratique en protection de la jeunesse

### DÉFINITION DU PROJET

Les standards de pratique en protection de la jeunesse (PJ) ont été définis et implantés en 1988 à l'échelle du Québec à la suite du rapport Harvey. Trente ans plus tard, de nouvelles réalités sociales sont venues teinter les pratiques dans le domaine de la PJ. Deux projets de loi ont aussi modifié la Loi sur la protection de la jeunesse de façon substantielle, et des changements législatifs majeurs ont été réalisés concernant les ressources de type familiales, les ressources intermédiaires de même que l'adoption. Enfin, une réorganisation en profondeur du réseau de la santé et des services sociaux a transformé de manière considérable la prestation des services en PJ.

Dans ce contexte, il est devenu essentiel pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'entreprendre une réflexion visant à mettre à jour les standards de pratique en PJ.

### PUBLIC

- Intervenant(e)s et gestionnaires
- Jeunes en difficulté et leur famille
- MSSS

### RÉALISATIONS

- Des rapports synthèses ont été réalisés par les acteurs impliqués, soit l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESS) et le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF).
- Un rapport a aussi été réalisé par l'Institut Universitaire Jeunes en difficulté (IUJD).

### PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS

- **Chargée de projet** : Élisabeth Lesieux, IUJD
- **Chercheurs et chercheuse** : Denis Lafortune et Sonia Hélié, IUJD, George M. Tarabulsky, CRUJeF
- **Collaboration et partenariat** : Professionnel(le)s de l'IUJD et du CRUJeF, MSSS, INESSS

### ÉTAT D'AVANCEMENT

- 2020 : Recension et synthèse des données scientifiques, contextuelles et expérientielles.
- En cours : Consultation provinciale et multisectorielle, conceptualisation des standards et priorisation des chantiers à mettre en œuvre.
- À venir : opérationnalisation des standards; implantation et transfert de connaissances; suivi de l'implantation et des impacts.

### RETOMBÉES

- Organisation et prestation optimale des services par les établissements pour améliorer leur accessibilité et leur qualité en termes de résultats de même que pour optimiser l'utilisation des ressources en PJ.
- Meilleure gestion stratégique et opérationnelle de la performance du système de PJ.
- Possibilité pour le MSSS d'assurer un suivi et d'assumer son rôle d'encadrement quant à la qualité des services.